

DELIBERATION N° 51-24

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le quatre avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation n° 03A qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 19 mars 2024 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Thierry JOUBERT.

Présents :

SAVIGNON Joseph	CIOT Xavier	GIRAUD Murielle
SERRE Emmanuel	FAYARD Adeline	RAVANAT Jean-Luc
SIAUD Alain	DECHAUX Marie-Claire	BALME Eric
KRAMARCZEWSKI Bruno	GIRARDOT Frédéric	MENDEZ Alain
BONOMI Jean-Pierre	TRAPANI Mary	GRAND Florence
MULYK Fabien	GIACOMETTI Geneviève	BATTISTEL Marie-Noëlle
MAUROY Claude	PONTIER Joël	LE TRAOU Dominique
CORNU Liliane	LUC Alain	PONCET Denis
FAURE Philippe	JOUBERT Thierry	BALMET Lucie
CHATTARD Arnaud	CHAUD Frédéric	BUCH Emile
BRUGNERA Jean-Michel	GRIET Bernard	MAUGIRON Frédéric
ROBERT Philippe	SAURAT Coraline	MAUGIRON Gilbert
MASLO Raymond	LANEYRIE Jean-Marc	BARTHELEMI Maryse
ROSSI Angélique	TOSCAN Michel	ROUSSET Alain
CHANTRE Carine	TURC Sylvain	MORA Serge
BONNIER Eric	STUTZ Anne	
BARI Nadine	CURT Jean-Pierre	

Absents excusés représentés : PREVOT Fabienne (pouvoir à TOSCAN Michel), GERBI Franck (pouvoir à JOUBERT Thierry), GONNORD Franck (pouvoir à Marie-Claire DECHAUX), DURAND Bernard (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), BRUN Sylvie (pouvoir à TRAPANI Mary), LAURENS Patrick (pouvoir à BARI Nadine), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à FAYARD Adeline), GARNIER Jean-Luc (pouvoir à BALME Eric).

Nombre de délégués en exercice :	62
Nombre de délégués présents :	49
Nombre de pouvoirs :	08
Nombre de délégués votants :	57

OBJET : VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2024 : CFE

Sur proposition de Madame la Présidente,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **FIXE** le taux de CFE à 29,44% à compter de l'exercice comptable 2024 ;
- ➔ **FIXE** la mise en réserve de la fraction du taux capitalisable au taux correspondant à la différence constatée entre le taux CFE voté et le taux maximum de droit commun ;
- ➔ **AMPLIATION** de la présente décision sera transmise aux services fiscaux et préfectoraux.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 4 avril 2024

**La Présidente,
Coraline SAURAT**

The image shows a blue circular official stamp of the 'Communauté de Communes de la Matheysine' with the number '18' and '(Isère)' at the bottom. A large, stylized black ink signature is written over the stamp.